

Procès-verbal

Conseil Municipal du 4 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 4 juillet 2022 à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Madame BORDENET Mailys est nommée Secrétaire de séance

Etaient présents :

Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON, Mailys BORDENET, Nathalie PRIN, Patricia MORIN

Etaient excusés :

Yoann GRASON (procuration donnée à Etienne AUJARD)
Monique MONTAGNE (procuration donnée à Sylvie LAINEZ)
François BARNIERS (procuration donnée à Emmanuel FRANCIERE)
Elodie AUCLAIR (procuration donnée à Nathalie PRIN)
Marie ARNAUD (procuration donnée à Jacques FONBAUSTIER)

Ordre du jour :

- 1 - Contrat secrétaire de mairie
- 2 - Publicité et conservation des actes de la collectivité
- 3 - Facture assainissement
- 4 - Epandage des boues station
- 5 - Divers

Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h20

1 - Contrat secrétaire de mairie - délibération 2022-33

Le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire actuellement en poste à son contrat prendre fin début septembre, la charge de travail étant toujours aussi élevée, le Maire propose de lui refaire un contrat de trois ans ainsi que d'augmenter les heures de travail. Le Maire propose au Conseil Municipal le nouveau planning du secrétariat de mairie avec plus de créneau d'ouverture de la mairie. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- la création à compter du 7 septembre 2022 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie

2 - Publicité et conservation des actes de la collectivité

Le Maire explique en détail au Conseil Municipal la nouvelle procédure de publication des actes.

3 - Facture assainissement délibération 2022-34

Le Maire rappelle au CM qu'il a été décidé en 2020 d'exonérer la facturation d'assainissement de l'année 2021 et 2022 aux entreprises qui ont subi des fermetures administratives. Le CM accepte à l'unanimité d'exonérer la facturation pour 2022.

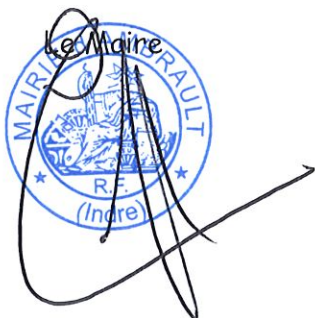
4 - Epandage des boues station

Le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'épandage des boues de la station d'épuration. La commune fera appel à une société dès septembre pour prendre en charge cette opération prévue en été 2024.

5 - Divers

- Lotissement : Le Maire informe le CM des travaux restant à faire. La société Mon Terrain Idéal va prendre en charge la vente des terrains ;
- Ecole : Jacques FONBAUSTIER annonce qu'il y aura 5 enfants en moins à la prochaine rentrée. Sylvie LAINEZ fait le point sur la fête de l'école ;
- Visite du village par des élus du Département dans le cadre du concours des villes et village fleuris ; Le maire précise qu'il a été fait le choix de mettre moins de fleuris par soucis d'économie d'eau ;
- Association : la commune a mis aux normes du matériel afin que les associations puissent s'en servir en toute sécurité ;
- Sylvie LAINEZ informe qu'au-dessus du « Lac » rue du Paré se trouve une ligne électrique qui peut être dangereuse pour les pêcheurs. La mairie va commander des panneaux de prévention du danger ;
- Eglise : Le Maire informe qu'un devis est en cours pour la rénovation du cadran de l'église ;
- Voirie : S. LAINEZ informe du stationnement gênant, notamment le mardi, des véhicules sur la place face au restaurant. Le CM donne plusieurs propositions mais difficilement réalisables ;
- Le Maire annonce que Sylvie LAINEZ a été élue vice-présidente au SICTOM.

Séance levée le 4 juillet 2022 à 21h18



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Boudenet', written over a horizontal line.